

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°024

OBJET :

**TRAVAUX DE TERRASSEMENTS PONCTUELS -
AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	--

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2025,

Il s'agit de renouveler l'accord cadre relatif à la réalisation de terrassements ponctuels afin de satisfaire les besoins sur l'ensemble de la Commune en matière d'entretien de chemins ruraux, d'accotements, de fossés, de tranchées ...

Le marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un montant minimum (250 000 € HT) et un montant maximum (1 400 000 €HT).

Il sera conclu avec trois opérateurs économiques pour 4 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

La répartition des bons de commande entre les trois titulaires sera réalisée sur la base du prix le plus bas et de sa disponibilité par rapport aux délais impartis et dates prévisionnelles d'intervention fixés par le maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux.

A l'issue de la consultation des entreprises, la Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion de l'accord cadre avec les trois entreprises suivantes : CUCULIERE TP (11570 CAZILHAC), EMT (11000 CARCASSONNE) et CAZAL (11000 CARCASSONNE).

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'accord-cadre avec les trois sociétés suscitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Gérard LARRAT

011-211100698-20251218-28210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025